



Procès-verbal de la rencontre avec les clubs R1 et R2 du 30 septembre 2019

Lieu : Siège de la Ligue des Hauts de France à Villeneuve d'Ascq

Horaire : 19h00 - 21h00

Clubs présents : 17

Valenciennes FC - FC de Mons en Baroeul - O Hémois - Barlin Futsal Club - Cambrai Futsal - AS Avion Futsal - Libercourt Futsal - Dunkerque Littoral Futsal - Mazingarbe FC - Mouvaux Futsal Club - Villeneuve d'Ascq Futsal - Helesmes Futsal - Futsal C Béthunois - Coeur de Sambre Futsal - A Pont de la Deule Futsal - Futsal Association Méricourt - Futsal Maubeugeois

Clubs Excusés 14

ST Ressons/ Matz - Entente S Cagny - Futsal C Cayeux - Calais Union Futsal - Olympique Futsal Haumont - Oye Plage Futsal Anserien - A Futsal Marivaux Amiens - Grande Synthe Futsal - Lamorlaye Futsal Club - Futsal Club Gazemetz - A Futsal Petit Forêt - Gondecourt Futsal Firme - AS Basseenne Futsal - AS Glamms Futsal Comines

Clubs absents non excusés 11

La Fraternelle Ailly/Noye - JS Wavrin Don - Denain Futsal Club - Anzin Futsal - Tourcoing Maison de Benfica - Dechy Futsal - Real Futsal Club Amiénois - AS Les Epis Futsal - Quiévrechain Futsal - Lille Fasches Futsal - A Roubaisienne de F en Salle

1. Problématique du classement des salles

Il apparait que la procédure pour la demande de classement des installations sportives dédiées au Futsal est inconnue de quelques clubs

La commission rappelle qu'il appartient aux communes propriétaires de ces installations sportives d'interpeller la commission des terrains du district d'appartenance pour effectuer un classement

Il est également rappelé aux clubs de R1 et R2 qu'ils devraient évoluer dans des installations sportives de classe 3 mais que sur requête de la commission du football diversifié auprès du Conseil de Ligue, les clubs de R2 peuvent évoluer dans des installations sportives de classe 4 avec demande de dérogation et cela uniquement pour la saison 2019/2020

2. Manque d'accompagnement de la Ligue vers les clubs candidats au championnat national D2 Futsal

La commission fera en sorte de réunir courant mars les 2 ou 3 candidats possibles pour l'accession afin de les préparer au niveau supérieur.

Toutefois, il apparait que les clubs ont tendance à se polariser sur le côté sportif et oublier à la fois le côté administratif et le côté règlementaire pourtant indispensable.

Peut-être faudrait-il envisager que la commission de gestion des clubs puisse auditionner ces clubs afin de les assister dans l'approche d'une possible accession

3. Demande de création d'un groupe de travail avec la participation de quelques présidents de clubs

La commission n'est pas opposée à cette demande si elle a vocation de ne pas être vecteur de revendications non recevables et pouvant faire évoluer la structuration et l'évolution des clubs afin d'être en conformité avec les aspects réglementaires et éducatifs.

Le choix des présidents de clubs sera sous la seule et unique responsabilité de la commission ; chaque district devant être représenté au sein de ce groupe de travail à raison d'un président par club.

Le représentant de la CRA et celui des délégués pourront participer à cet échange.

Les sujets abordés et souhaités devront être transmis à la commission 10 jours avant la date de réunion.

4. Demande de création d'un livret des bonnes pratiques pour les clubs de futsal

La commission est favorable à cette demande et travaillera lors de ses prochaines réunions sur le sujet en collaboration avec le CTD de la Ligue

Ce livret devra être un condensé de l'ensemble des conditions de participation selon le niveau de compétition

5. Obligation d'avoir sur le banc des dirigeants et un éducateur diplômé

La commission rappelle à l'ensemble des clubs les obligations en ce sens :

Un dirigeant à la table de marque

Un dirigeant délégué

Un éducateur diplômé : si ce dernier est joueur, il doit être suppléé sur le banc par un dirigeant chargé du banc de touche

6. Divers

La configuration de certaines installations sportives ne permet pas au corps arbitral d'évoluer dans de bonnes conditions et notamment en matière de sécurité par l'afflux de spectateurs. Aussi, en accord avec la commission, le corps arbitral a autorité pour interdire l'accueil des spectateurs ; si cette condition n'est pas respectée, l'arbitre peut refuser de donner le coup d'envoi.

De même, il est demandé aux arbitres de remplir le document P.L.I et de le transmettre rapidement par mail à l'adresse suivante : frank-winieski@orange.fr qui est le référent PLI

Ce document est indispensable pour deux raisons :

Classement Fair Play

Exploitation des données pour éventuelles sensibilisations d'anomalies auprès des clubs

Aides financières aux clubs

Certains clubs souhaitent une aide financière de la part de la Ligue. La commission répond que la Ligue n'as pas vocation à une aide directe mais peut éventuellement apporter un soutien matériel en dotation sous certaines réserves. Par contre, il est rappelé aux clubs de s'informer auprès de leur district quelles sont les possibilités de subvention telle que le CNDS ou aide départementale.

En ce qui concerne les aides apportées par chaque district pour soutenir le développement du Futsal ; ceux-ci sont de la propre gestion interne de ces districts.

Un club ayant une ou des équipes en compétition régionale est avant tout un club de district et non l'inverse.

Dotation coupe de la ligue futsal

A partir des quarts de finale et sur demande de la commission, les clubs se verront dotés d'un jeu de maillots complet.

Finances solidaires

Les clubs de R2 sont désormais impactés par les finances solidaires et en conséquence, ils auront le bénéfice des dotations en fin de saison.

Le président
C. COQUEMA

Le secrétaire
E. BARRUET